

Note à l'attention du Formateur

- Théorie prévisionnelle de 60 min (les exercices en fin de diaporama sont inclus dans ce temps)
- Pratique prévisionnelle de 60 min
- Pour la présentation des équipements les éléments à connaître à ce niveau sont dans « les cases jaunes »
- La théorie reste une approche globale et la démonstration se fera directement sur les postes dans un engin

- Actions attendues par le stagiaire :
 - Mise en route des différents postes
 - Se caler sur OP 220 si le poste ANTARES n'y est pas
 - Se caler sur l'AIR / SOL pour l'accueil d'un moyen aérien
 - Changer de canal sur l'analogique
 - Passer un message de départ, de présentation sur les lieux, de transport, de retour et de rentrée (utiliser un canal tactique pour accoutumer l'apprenant à l'utilisation d'un poste)
 - Utiliser le mode scanning : (Exemple 220 + air/sol 610)

SDIS 70

Module chef d'agrès transverse

TRANSMISSIONS - TRS



Réalisation service formation CODIS
Mise à jour juin 2019 – CPL GALLAIRE



SDIS 70



OBJECTIFS

A la fin de ce module, vous serez capable de :

- Comprendre l'Organisation des Transmissions **“3 échelons”**
- Les messages Opérationnels du chef d'agrès
 - ✓ “Le message d'ambiance”
 - ✓ “Les messages de renseignements”
 - ✓ “Le Bilan secouriste au CRRA15”
- Exercices pratiques

SDIS 70



ORGANISATION DES TRANSMISSIONS

La Loi du 13 Août 2004 fixe l'organisation de la Sécurité Civile en France.

(Cette loi fait ressortir une organisation à trois échelons)

1 Echelon : Une organisation à l'échelon **national** ← vu en formation opérateur CODIS

2 Echelon : Une organisation à l'échelon de la **zone de défense** ← vu en formation opérateur CODIS

3 Echelon : Une organisation à l'échelon **départemental** ← Voilà qui nous intéresse !

A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

Le Préfet est responsable, dans son département, de l'organisation et de l'exécution des mesures de protection civile.

Il est le **représentant de l'Etat** dans le département

Une des missions essentielles

Veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens

Il est aidé en cela par le **SIDPC** avec son **COD**
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Son rôle

Le SIDPC est chargé au sein du Cabinet d'assister en permanence le Préfet dans la prévention et la gestion des risques et des crises.



A L'ECHELON DEPARTEMENTAL



Service Départemental d'Incendie et de Secours (**SDIS**), dirigé par le Colonel Fabrice TAILHARDAT, le SDIS est présidé par Robert MORLOT qui incarne l'autorité territoriale.



C'est un outil de coordination, destiné à faciliter les missions opérationnelles du corps des SP du département. Il intègre notamment le CTA (**C**entre de **T**raitement et de l'**A**lerte)

SDIS 70



LES MESSAGES

D'une manière générale les messages doivent être conformés comme suit :

- « Station réceptrice, ici, station émettrice : parlez » : CODIS ici VSAV Vesoul, parlez
- « Station émettrice, ici, station réceptrice: parlez » : VSAV Vesoul ici CODIS, parlez

Il existe en outre **10 sortes de messages** que chaque intervenant est susceptible d'utiliser.

4 d'entre eux doivent être particulièrement soignés “**par vous les chefs d'agrès**”

le message de **départ**

le message d'arrivée sur les lieux

le message d'ambiance et/ou de demande de moyens

le message de renseignement

le message au CRRA 15 “Bilan Secouriste”

le message de **transport**

le message **d'arrivée au CH**

le message **de sortie du CH**

le message de **disponibilité** sur secteur

le message de **rentrée** au centre

«d'arrivée SLL ou de présentation»

MESSAGE
EN L'AIR

Le message de présentation **est obligatoire** pour tout engin équipé d'une radio, dès qu'il arrive sur les lieux de l'intervention. Transmis dès l'arrivée sur les lieux il ne revêt aucune forme de procédure :

«CODIS, VSAV Gy se présente *(adresse si différente de l'ordre de départ)*»

Réponse du CODIS «VSAV Gy de CODIS reçu »

« de demande de moyens et/ou Ambiance » *sans délai le plus rapidement possible !* **5 min maxi après votre présentation**

Formulation souhaitée : (après demande de parole habituelle)

« CODIS ici VSAV Gy, Prenez message et parlez »

La transmission de ce message est "PRIORITAIRE"

« Il doit comporter les éléments suivant : je suis – je vois – je demande, si nécessaire ! »

Dès qu'il arrive sur les lieux, si le chef d'agrès estime que les moyens prévus risquent d'être insuffisants, il transmet le message suivant le plus rapidement possible :

« Codis, ici VSAV Gy, Prenez message et Parlez :

- Je suis Commune de Choye RD 474
- En présence d'un accident grave de la circulation
- 1 VL, 2 impliqués, dont 1 ejecté et 1 blessé grave incarcerated
- Je demande 1 VSAV ainsi que renfort SSSM

« de renseignement » H+10 minutes

Formulation souhaitée : (après demande de parole habituelle)

« CODIS ici VSAV Marnay, Prenez message et parlez »

Le message de **renseignement** du chef d'agrès est **un compte rendu simple**, clair et précis, qui **indique la situation** et **les mesures prises**.

Il est passé **le plus tôt possible** (en tout état de cause dans **les 10 min** après l'arrivée sur les lieux) et renouvelé à **chaque fois que la situation évolue** sur le terrain.

Le premier message de renseignement doit indiquer **quatre** rubriques :

JE SUIS - JE VOIS - JE FAIS - JE DEMANDE

«de renseignement» H+10 minutes

JE SUIS : il s'agit du lieu de l'intervention

(exemple : je suis commune de Bougey, 3 rue du pas)

JE VOIS: il s'agit de la nature de l'intervention

(exemple : je vois un feu dans une habitation de la 1ère famille de type R+2, au niveau du garage)

JE FAIS: il s'agit des actions mises en oeuvre

JE DEMANDE: il s'agit des moyens souhaités en renfort

**« complémentaire et/ou de renseignement
suivant » H+20 maxi**

Les messages de renseignements suivants doivent décrire l'évolution de la situation en indiquant ou complétant la liste des moyens mis en œuvre, rendre compte des difficultés rencontrées et des modifications éventuelles apportées au dispositif.

Le dernier message de renseignements décrit de manière précise les locaux sinistrés, le nombre et l'état des victimes (en distinguant les victimes " civiles " et, le cas échéant, les sapeurs-pompiers)

**Le bilan transmis par le sapeur
pompiers est un bilan
« **secouriste** ».**

**En effet la transmission d'un bilan
« **médical** » est comme son nom
l'indique réalisée par un médecin.**

- Le bilan doit être principalement transmis par radio avec le réseau ANTARES, canal **SSU 223** (SSU : Secours et Soins d'Urgence).
- A domicile, le bilan peut être transmis directement au CRRA 15 par téléphone. Il conviendra d'utiliser impérativement le **03 84 77 18 30**. Pour rappel, **ce numéro est directement décroché au niveau du SAMU mais est enregistré au niveau du CODIS.**
- En cas d'indisponibilité du réseau SSU, et de non présence d'un téléphone fixe, le bilan sera passé par téléphone portable via le **18 ou 112**. (Le CODIS vous transfèrera vers le CRRA 15 et la conversation sera enregistrée par le CODIS)
Cette manipulation monopolise une arrivée 18 ou 112.

SDIS 70



Toutes ces informations sont consultables dans le Mémento des Bonnes Pratiques dont la mise à jour interviendra prochainement



SDIS 70



EXERCICES PRATIQUES

EXERCICE N° 1

**Accident de la
circulation routière**

Exercices Théoriques

Adresse :

- Commune de Pontcey
- RD 13 angle RD 107
- 1 VL / Moto
- 2 blessés
- Heure : 11:30

Moyens Engagés :

- VSU Vesoul + VSAV1 Vesoul (**1^{er} Chef d'Agrès**)
- VSR Vesoul (**2^{ème} Chef d'Agrès**)
- SSSM Vesoul (Médecin + ISPP) + SMUR Vesoul
- VL Chef de Groupe Saône
- GN Prévenu se déplace



Exercices Théoriques

Visuel de l'intervention :



Environnement :

La circulation se fait sur une seule voie. Heure 11:40

Etat des victimes :

2 Victimes

1 motard au sol
inconscient qui
respire

1 personne dans
la VL consciente ,
douleur poitrine

Message : 1^{er} Chef
d'après (VSAV1
Vesoul)



Exercices Théoriques

« **Message d'ambiance** »

« CODIS, ici **VSAV 1** Vesoul, Parlez »

« **VSAV 1** Vesoul, ici CODIS Parlez »

« CODIS, ici VSAV 1 Vesoul, Prenez message et Parlez »

- Je suis sur la RD 13angle RD 107 commune de Pontcey
- Il s'agit d'un accident grave de la circulation, impliquant 1 VL contre Moto
- 2 blessés dont 1 grave inconscient éjecté et 1 blessé dans la VL conscient non incarcéré
- La circulation se fait sur une seule voie
- Je demande Unité Technique sur les lieux
- La GN est SLL

« Parlez »

Exercices Théoriques

Visuel de l'intervention :

H +10' à H+15'



Etat des victimes :

1^{er} Victime (Motard) Une femme éjectée inconsciente , casquée, fracture ouverte fémur droit, respire, saignement important au niveau de l'abdomen.

Prise en charge : VSU Vesoul + SMUR

Etat des victimes :

2^{ème} Victime (VL) Un homme (conducteur) conscient , assis dans la VL, difficulté à respirer, sueur, pâleur, et désorienté.

Prise en charge : VSAV1 Vesoul + SSSM + ISPP Vesoul

Environnement :

UT sur les lieux. La circulation interrompue par GN déviation mise en place. Heure 11:52

Message : 2^{ème} Chef d'agrès (VSR Vesoul)



Exercices Théoriques

« Message de Renseignement »

« CODIS, ici VSR Vesoul, Parlez »

« VSR Vesoul, ici CODIS Parlez »

« CODIS, ici VSR Vesoul, Prenez message et Parlez »

- Accident grave de la circulation routière RD 13 commune de Pontcey.
- Accident impliquant 1VL contre Moto
- 2 impliqués :
 - Conductrice de la moto(BG) inconsciente prise en charge par équipe SMUR Vesoul dans VSU Vesoul
 - Conducteur de la VL (BG) conscient prise en charge par SSSM + ISPP Vesoul dans VSAV 1 Vesoul
- GN et Unité Technique SLL
- La circulation est totalement interrompu, une déviation a été mise en place.
- Les secours sur place sont suffisants.

« Parlez »

EXERCICE N° 2

Feu d'habitation isolée

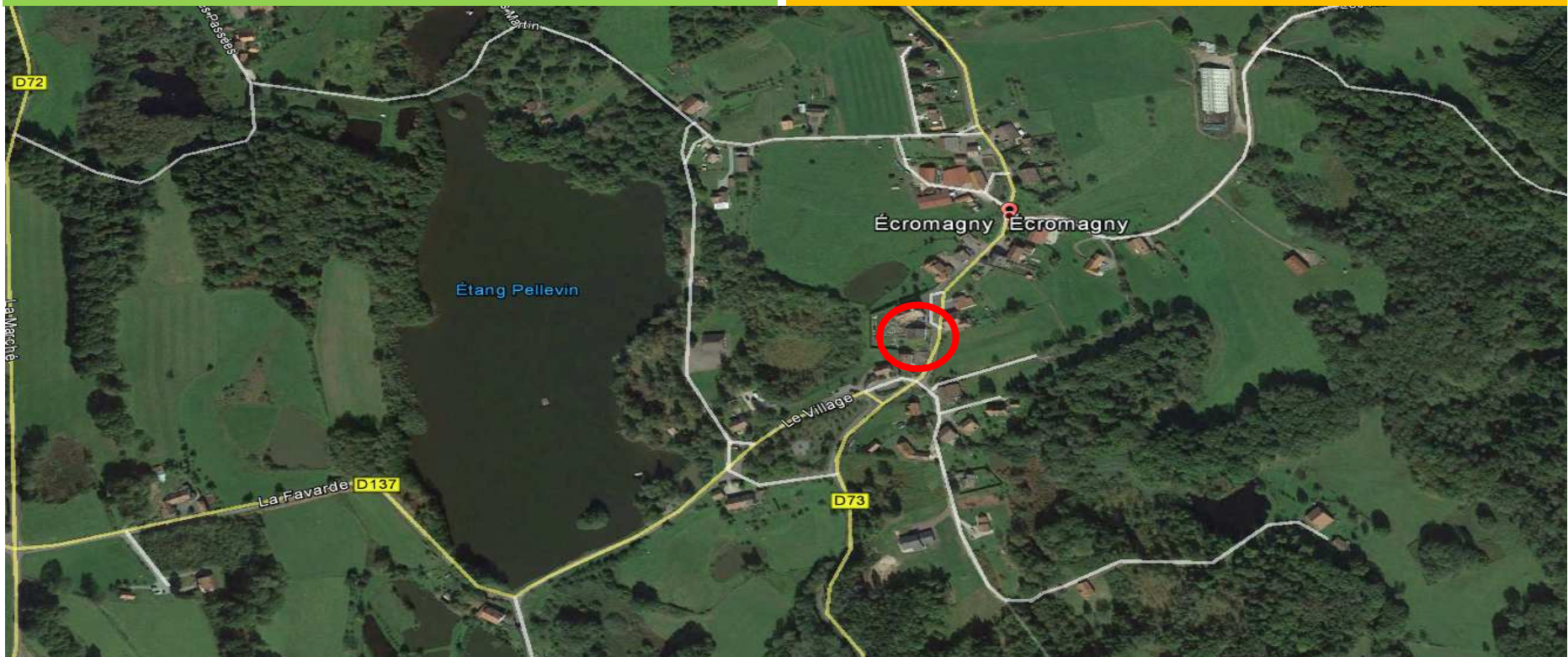
Exercices Théoriques

Adresse :

- Commune de Ecromagny
- Lieu dit le Village vers l'église
- 1 habitation isolée
- Pas de victime
- Heure : 16:40

Moyens Engagés :

- VPS Faucogney (1^{er} Chef d'Agrès)
- CCR Servance (2^{ème} Chef d'Agrès)
- FPT Luxeuil
- VL Chef de Groupe Vosges
- GN et maire prévenus se déplacent



Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Haute Saône



Service Prévision

INVENTAIRE DES ECARTS

C.I.P de rattachement : LUXEUIL
Centre d'intervention : FAUCOGNEY

Date : 18/05/04
Commune : ECROMAGNY

LIEU DIT OU ECARTS	LOCALISATION	DEFENSE INCENDIE	OBSERVATIONS
La Côte Etevenot	-	1 étang	Plusieurs habitations
La Côte Etevenot, maison Durand	-	1 étang à 300 m	1 habitation
La Côte Etevenot, maison Bi Netruis	-	1 étang	1 habitation
La Côte Etevenot, maison Bartelomé	-	1 étang	1 habitation
Centre du village, vers route de Melay	-	1 réserve incendie non signalée	Plusieurs habitations
Centre du village	-	1 étang	Plusieurs habitations
Moulin Grillot, chez Giboulet	-	1 étang	2 habitations
Le Pré du Lièvre	-	1 étang à 300 m de l'habitation la plus éloignée	2 habitations

Exercices Théoriques

Visuel de l'intervention :



Situation :

1 habitation isolée

Flammes
s'échappant par
des fenêtres

Environnement :

Etang à 360 mètres. Heure 17:00
Gendarmerie sur les lieux

Message : 1^{er} Chef
d'agrès (VPS
Faucogney)

Exercices Théoriques

« Message d'ambiance »

« CODIS, ici VPS Faucogney, Parlez »

« VPS Faucogney, ici CODIS Parlez »

« CODIS, ici VPS Faucogney, prenez message et Parlez »

- Je suis au lieu dit « le village » commune d'Ecromagny
- Sommes en présence d'un feu d'habitation, de type r+1+combles d'une surface au sol de 100m² environ. A notre arrivée des flammes s'échappent par les fenêtres des 2 niveaux supérieurs, la maison est vide de ses occupants, je confirme les moyens engagés

« Parlez »

EXERCICE N° 3

Feu d'habitation collective

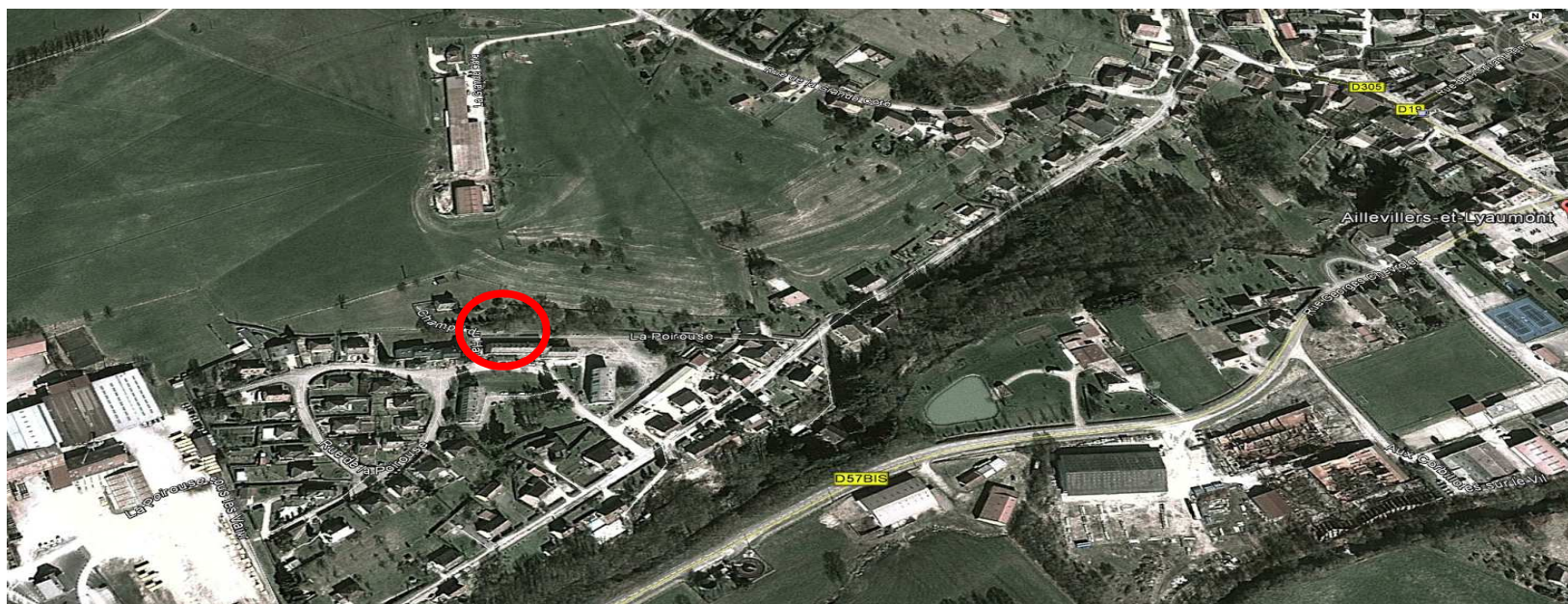
Exercices Théoriques

Adresse :

- Commune de Ailevillers
- Batiment 1d, rue de la Poirouse
- 1 habitation collective
- 2 personnes incommodées par les fumées
- Heure : 13:45

Moyens Engagés :

- FPT Ailevillers (1^{er} Chef d'Agrès)
- FPT Saint Loup (2^{ème} Chef d'Agrès)
- FPT Fougerolles
- VL Chef de Groupe Vosges
- GN et maire prévenus se déplacent



Exercices Théoriques



Défense Extérieure Contre l'Incendie

AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT

C.I.P de rattachement : Luxeuil-les-Bains
Centre d'intervention : Saint-Loup-sur-Semouse

Code commune : 006

Volume château d'eau : 500 m³ - Volume réserve incendie 150 m³ (pour le "centre de village")
Volume château d'eau : 150 m³ - Volume réserve incendie 100 m³ (pour les "écarts")

Observations : Prévenir la commune pour l'ouverture des vannes incendies - Tel astreinte : 06 42 79 85 60
Gestionnaire du service des eaux : Commune d'Aillevillers-et-Lyaumont

N° d'ordre	N° ident.	Type	Localisation	Caractéristiques			Observations	Coordonnées GPS		Date dernier contrôle
				m ³ /h à 1 bar de pression	m ³ /h à 0 bar de pression	Capacité (m ³)		Latitude N	Longitude E	
27	006027	P	Route de Saint Loup face au n°7	74	80		Difficile à manœuvrer			12/11/2012
28	006028	P	Rue de la Poirouse vers arrêt de bus	67	72					12/11/2012
29	006029	P	Rue de la Poirouse, bâtiment 1G	60	70		A repeindre			12/11/2012
30	006030	P	Lotissement, rue de la Poirouse devant le n°13	60	67					12/11/2012
31	006031	P	Rue Georges Chevolet, face au n°12	110	130					12/11/2012
32	006032	P	Route du Lyaumont, face au n°3	87	97					12/11/2012

Exercices Théoriques

Visuel de l'intervention :



Situation :

1 habitation collective // 3 entrées

Flammes s'échappant par des fenêtres du 1^{er} étage

2 personnes intoxiquées par les fumées se présentent

Message : 1^{er} Chef d'agrès (**FPT Aillevillers**)



Environnement :

PI à 60 mètres. Heure 13:57
Gendarmerie sur les lieux

Exercices Théoriques

« Message d'ambiance »

« CODIS, ici FPT Aillevillers, Parlez »

« FPT Aillevillers, ici CODIS Parlez »

« CODIS, ici FPT Aillevillers, prenez message et Parlez »

- **Intervention pour feu au 1D rue de la Poirouse commune d'Aillevillers.**
- **En présence d'un violent feu d'appartement au 1^{er} étage d'un immeuble à usage d'habitation en bande R+2. Important risque de propagation verticale et horizontale. 2 personnes intoxiquées par les fumées**
- **Je demande 1 EPS et 1 VSAV**

« Parlez »

Exercices Théoriques

Visuel de l'intervention :



Environnement :

1 appartement totalement embrasé.
 Importante fumée dans les communs. Heure 14:07
 ERDF présenté à 14h00. Maire sur les lieux

Actions mises en œuvre:

- 2 LDV en protection de façade sur FPT Saint Loup
- 1 LDV à l'extinction sur FPT Aillevillers alimenté sur PI
- 1 binôme sous ARI dans entrée sinistrée
- Reconnaissances de l'ensemble des appartements par FPT Fougerolles

Message : 2^{ème} Chef d'agrès (FPT Saint Loup)



Exercices Théoriques

« Message de Renseignement »

« CODIS, ici FPT Saint loup, Parlez »

« FPT Saint Loup , ici CODIS Parlez »

« CODIS, ici FPT Saint Loup, Prenez message et Parlez »

Je suis au 1D rue de la Poirouse commune d'Aillevillers, le feu intéresse un appartement de type F4 d'environ m2 au 1^{er} étage d'un immeuble R+2 comprenant 3 entrées d'une surface totale au sol de 500 m². Importante fumée dans les communs et étage supérieur.

3 LDV en manœuvre dont 2 en protection.

FPT Aillevillers alimenté sur PI à 40m.

Les 2 victimes incommodées par les fumées seront prises en charge par le VSAV 2 Saint Loup.

ERDF, Gendarmerie et maire sur les lieux.

Je confirme les moyens engagés et poursuis les reconnaissances.

« Parlez »

EXERCICE N° 4

**Secours à victime
Voie publique**

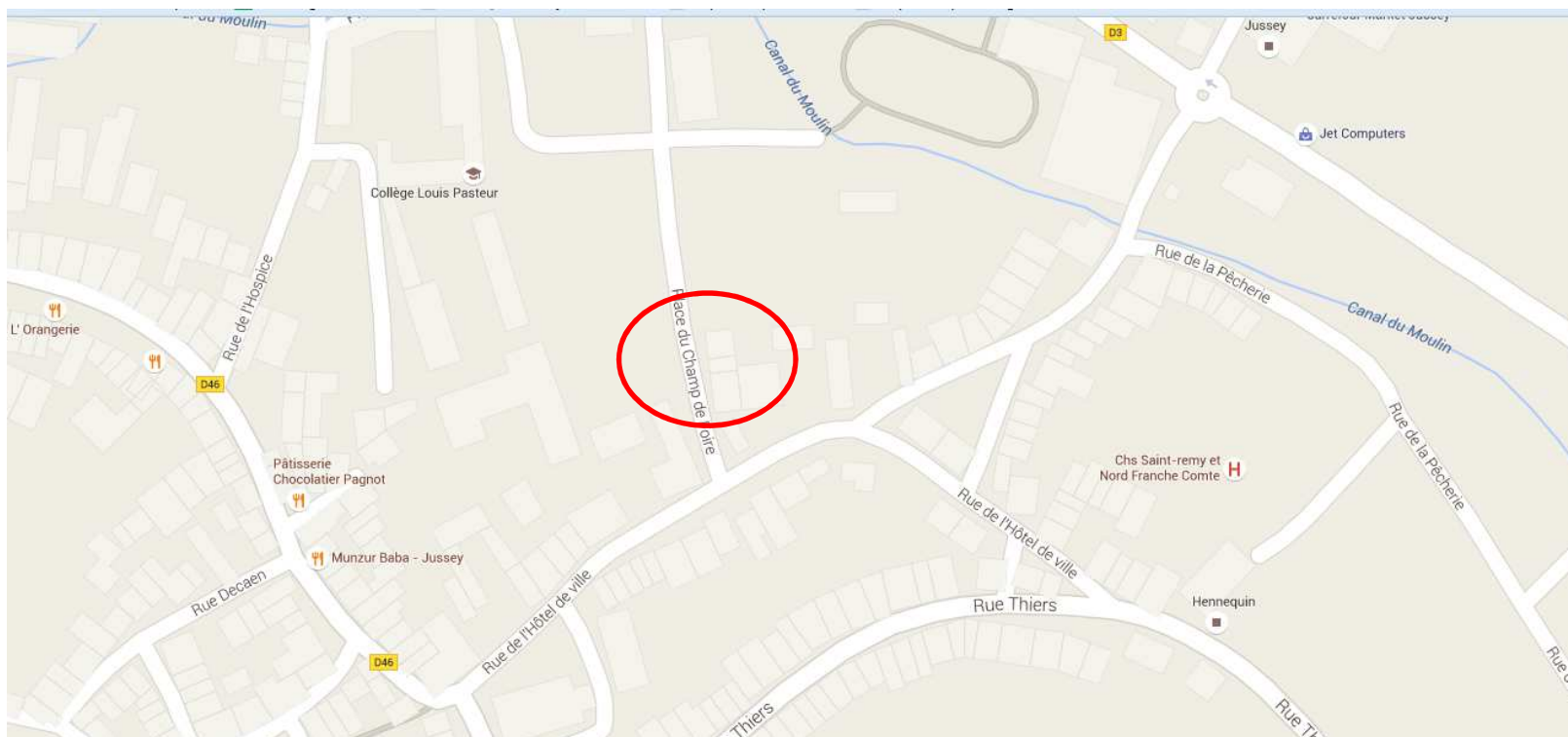
Exercices Théoriques

Adresse :

- Commune de Jussey
- Place du Champ de foire
- Malaise VP
- 1 victime
- Heure : 15:30

Moyens Engagés :

- VSAV JUSSEY



FICHE BILAN SECOURISME

Centre : **JUSSEY**

N° C.R.S.S. :

Plan rouge : U.A. U.R. Imprimé : DCD

Date : 09/03/16

Heure : 15 h 43

Transport sur CH :

VSAV non médicalisé : SMUR : 70

VSAV médicalisé par : Refus de transport : déchargé : Oui Non

Evacuation Hélicoptère : Autre : _____

Identification de la victime : Date de nais. 28 12 53 **TOMWAT** | **LISA**

Sexe : M F | 11 Rue DU STADE | 701500 **JUSSEY**

Description de la situation : *Une femme est allongée au sol suite à un malaise sur le chute*

Conscience : Conscience Etat FCI durée : 10s

Désorienté Agité Convulsions

Somnolent Obnubilé

Vomissements

Bilan Fonctionnel

Pupilles Réactive Serrée Dilatée

GEI G GEI D

Ventilation : Nulle

Fréquence SpO2 : 16 96 %

Amplitude : Effluence Tirage Bruits Géné Régulier Irrégulier

Rythme : Régulier Irrégulier

Signes : Cyanose Sueurs

Circulation : Non perçue

Fréquence : 64 / min

Amplitude : Bien frappé Peu perceptible

Tens. Art. : 114 / 72

Rythme : Régulier Irrégulier

Signes : Pâleur Soif

Gestes secouriste

Assis Allongé Jambes surélevées P.L.S.

Attelle Collier cervical Matelas coquille P.L.S.

CHLUT Pans compressif Garrot Point-compressif

O2 L/min Numéro bt °°

MCE Choc DSA Nombre de choc

Antécédents : **AVC en 2011**

Traitement suivi : **DOLICRAME 16. FEPAKOP 500mg**

Douleur Brûlure Traumatisme Signe de gravité

Observations :

Heure : _____

Ventilation : _____

F. Cardiaque : _____

SpO2 : _____

Tens. Art : _____

Soivi des constantes toutes les 20 minutes

Evolution de la victime pendant le transport : Amélioration Stationnaire Aggravation DCD



Exercices Théoriques

Il est important de structurer sa transmission de bilan.

Tel un livre la fiche se lit de haut en bas et de gauche à droite, case par case. Ceci permet de n'oublier aucun champ lors de la transmission, de ne pas perdre le fil et de ne pas confondre les termes.

SDIS 70

**Merci de votre
attention**

